

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 NOVEMBRE 2019

NOMBRE : L'an deux mil dix neuf
• de Conseillers en exercice 27 Le quinze novembre
• de présents 23 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
• de votants 27 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET Etaient présents : MUSY F. DELANNOY JM. NATHIEZ V.
DOLEZ C. RAMEZ D. BAILLEUX A. GARNERONE L.
MULON M. PREVOT V. COLLET C. MONSERGENT A.
CONVENTION RELATIVE A LA FAILLON J. SALADIN B. MONTAY G. DUMOULIN H.
SCOLARISATION OBLIGATOIRE BAUDRIN P. PREUVOT R. MOREAU G. THUILLET MP.
COLLET Ch. SPOTO S. DESROUSSEAUX C. RIFF C.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25/11/2019
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 8/11/2019

Etaient excusés : DE MULDER A. HAMADI A. COLOMBEL L. GOBERT J.

Procurations respectives à : PREUVOT R. FAILLON J.
COLLET Ch. COLLET C.

Etaient absents non excusés :

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Au terme des articles R131-10 du code de l'éducation, les maires doivent procéder au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire. Dans le cadre de l'établissement de ce recensement, il est envisagé de mettre en place une convention avec la CAF du Nord et la Mutuelle Sociale Agricole visant à la mise à disposition de données personnelles relatives aux enfants soumis à cette obligation et habitant sur le territoire de la ville de Maing.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les conventions ainsi que tous documents afférents.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 25 novembre 2019
la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

